



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1842-05-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 5 décembre 2023, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1842-05-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les dispositions sur les restrictions d'une opération cadastrale d'un terrain à vocation autre qu'agricole ou publique***

Ce règlement a pour objet d'abroger l'exception sur la cession pour les fins de parcs relativement aux projets visant la création des terrains en zone commerciale et zone industrielle et d'assujettir toute opération cadastrale à une cession pour fins de parcs lorsque le terrain vise une vocation d'usage principal autre qu'agricole ou publique.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 décembre 2023, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 11 janvier 2024.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA